

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

DEPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIMEEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

Délibération n° **DEL2022_05_3**

Intitulé : GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA VILLE D'YVETOT POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE RELATIVE A L'EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE, DU CONSERVATOIRE ET DES VIKINGS

Administration générale - Commande publique - Commande publique

*

L'an deux mille vingt-deux, le douze mai, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 6 mai 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 6 mai 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 36 Représentés : 8

Présents :

Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean-Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gérard LEGAY, Madame Régine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michaël DODELIN, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY, Monsieur Gilles COTTEY, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herléane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Monsieur Jean-Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Madame Charlotte MASSET, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Madame Françoise BLONDEL, Madame Catherine MAILLOT

Absents :

Madame Marie-Claude HERANVAL, Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :

Monsieur Claude BELLIN donne pouvoir à Monsieur Gérard CHARASSIER, Madame Françoise DENIAU donne pouvoir à Madame Virginie BLANDIN, Madame Stéphanie ETIENNE donne pouvoir à

Monsieur Didier TERRIER, Madame Céline DAMBRY donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Jean-Marc DOUCET donne pouvoir à Madame Sandrine NORDET, Madame Josiane GILLE donne pouvoir à Monsieur Gilles COTTEY, Monsieur Emile CANU donne pouvoir à Monsieur Francis ALABERT, Madame Catherine DUCHESNE donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, M. Romain LEFEVRE, M. Mick LEROY

Monsieur Eric CARPENTIER est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Gérard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Yvetot Normandie a validé lors de son conseil communautaire de décembre 2021 un projet culturel de territoire. Ce dernier prévoit notamment :

- la création d'une seconde discipline au conservatoire (le théâtre) ;
- la création d'une salle de spectacle de jauge intermédiaire ;
- l'évolution de la médiathèque vers une médiathèque 3ème lieu.

Ces axes d'évolution supposent d'agrandir nos établissements culturels. Aussi, la réalisation d'une étude de faisabilité constitue un préalable indispensable afin de connaître les possibilités réelles d'extension et d'implantation en fonction des contraintes techniques et géographiques existantes.

Cette étude de faisabilité doit également permettre d'avoir une première estimation des coûts liés à la mise en place de ces axes d'évolution.

Ces projets, portés par Yvetot Normandie, peuvent impacter la salle des Vikings qui est aussi présente sur l'esplanade culturelle. Par ailleurs, la ville d'Yvetot travaillant sur un projet d'extension des Vikings (locaux techniques et bureaux), il est apparu intéressant, si ce n'est nécessaire, de réaliser les deux études en commun dans l'objectif de réduire les coûts des études mais aussi et surtout d'avoir une vision globale et partagée de l'avenir de cet ensemble culturel. Ainsi, il est proposé de faire porter ces études par un seul bureau d'étude qui pourra prendre en compte les souhaits de nos deux collectivités et optimiser ainsi les projets.

Il est ainsi proposé de créer un groupement de commande avec la ville d'Yvetot. La convention constitutive du groupement de commande (joint en annexe) prévoit notamment :

- que chaque membre du groupement rédige pour ce qui le concerne la partie technique du cahier des charges ;
- qu'Yvetot Normandie soit le coordonnateur de groupement pour la passation et l'exécution du marché (à titre gracieux) ;
- que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement soit celle d'Yvetot Normandie ;

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

- qu'Yvetot Normandie règle toutes les dépenses liées à la passation et à l'exécution du marché et que la ville d'Yvetot lui remboursera les prestations qui la concernent.

La désignation d'Yvetot Normandie en tant que coordinateur du groupement ne dessaisit pas la ville d'Yvetot du dossier. La ville sera associée à toutes les réunions liées au marché (préparation, CAO, exécution).

La date prévisionnelle de lancement de l'étude de faisabilité est prévue pour septembre 2022.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,

considérant le rapport présenté,

considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Bureau du 03/05/2022

Article 1^{er} – D'acter de la création d'un groupement de commande avec la ville d'Yvetot portant sur la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'extension de la médiathèque, du conservatoire et de la salle des Vikings.

Article 2 – D'accepter qu'Yvetot Normandie soit coordinateur du groupement de commande à titre gracieux.

Article 3 – D'autoriser M. le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande telle que présentée en annexe.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gérard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 18/05/2022

Reçu en préfecture le 18/05/2022

Affiché le



ID : 076-247600620-20220512-DEL20220503-DE